

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 6 février 2023 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Sont absents : Michel Champigny et Denis Gilbert.

David Fournier, directeur général et greffier-adjoint est également présent.

#### **2023-022           OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
D'ouvrir la séance du 6 février 2023. Il est 19 h.

**ADOPTÉ**

4 personnes présentes dans la salle.

#### **2023-023           ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

#### **Période de questions de l'assistance**

*Une période de questions a eu lieu.*

#### **CORRESPONDANCES DU MOIS DE JANVIER 2023**

- 1     FB.20   *Remerciements don – Aile prothétique*  
                  CIUSSS de l'Estrie
- 2     FB.40   *Invitation au gala de magie – 2 mars 2023*  
                  Fondation Pauline Beaudry
- 3     FB.40   *Proclamation des journées de la persévérance scolaire*  
                  Éducation Emploi Estrie
- 4     FB.40   *Invitation ouverture officielle*  
                  Tournoi provincial Atome Pee Wee du Haut-Saint-François

#### **2023-024           CORRESPONDANCES DE JANVIER 2023**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE les correspondances du mois de janvier 2023 soient reçues.   **ADOPTÉ**

**2023-025                    ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 soit accepté tel que présenté, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies.                    **ADOPTÉ**

**2023-026                    ÉCHANGE PARCELLE DE TERRAIN – HAN-LOGEMENT**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
Que la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de East Angus les documents concernant l'échange des lots 6 195 197 appartenant à la Ville et du lot 6 444 659 appartenant à Han-Logement.

Il est entendu que les frais de lotissement, d'arpentage, de notaire et tous les autres frais relatifs à la cession de terrain seront à la charge de Han-logement.

Cet échange est effectué sans garantie légale.                    **ADOPTÉ**

**2022-027                    APPROBATION DES COMPTES**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de janvier au montant de 595 360.28 \$ (313 041.06 \$ par chèque et 282 319.22 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de janvier au montant de 99 954.14 \$ soient acceptés tels que présentés.                    **ADOPTÉ**

**2023-028                    CRÉATION DE RÉSERVES BUDGÉTAIRES**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le conseil autorise la création d'une réserve, à même le budget de fonctionnement de 2022, d'un montant de 60 000 \$ relativement à l'enlèvement des boues de la station d'épuration et d'une réserve de 5 500 \$ pour les élections générales de 2025.                    **ADOPTÉ**

**2023-029                    DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 135 (44-46, RUE GRONDIN)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Denise Brodeur qui est à l'effet d'autoriser l'ajout d'un logement pour que l'immeuble devienne un triplex pour un lot dont la façade est de 13,11 m alors que le règlement exige une façade de 18 m pour les habitations de 3 logements.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par Denise Brodeur soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

**2023-030 RUE PRIVÉE – 370, RUE SAINT-JEAN OUEST**

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.5 du règlement de lotissement 746 mentionne qu'une ouverture de rue est permise uniquement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT la demande de la propriétaire du 370, rue Saint-Jean Ouest de permettre la construction de deux nouvelles maisons et par le fait même d'ériger une rue privée pour relier les nouvelles maisons;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'ouverture de la rue privée;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise l'ouverture d'une rue privée sur le terrain du 370, rue Saint-Jean Ouest pour permettre la circulation des véhicules d'urgence et conforme à la réglementation

**ADOPTÉ**

**2023-031 PIIA – 248, RUE BILODEAU**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujéti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 1<sup>er</sup> février 2023, a étudié la demande de permis pour la réfection de la galerie, du revêtement extérieur (vinyle non autorisé) et des fenêtres de l'immeuble du 248, rue Bilodeau;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de rénovation au propriétaire du bâtiment situé au 248, rue Bilodeau. **ADOPTÉ**

**2023-032 PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPS)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a l'obligation d'adopter un plan de protection d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'aire de protection touche aux municipalités de Westbury et de Stoke;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville nomme Lyne Boulanger, Guillaume Landry et Denis Gilbert sur le comité du plan de protection d'eau potable.

QUE la Ville demande aux municipalités du canton de Westbury et de Stoke de nommer des membres sur le comité du PPS de la Ville de East Angus. **ADOPTÉ**

**2023-033                    AUTORISATION APPEL D'OFFRES – RÉFECTION DE LA RUE GRONDIN**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le directeur général David Fournier et le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à procéder à l'appel d'offres pour la réfection d'une parcelle de la rue Grondin.

**ADOPTÉ**

**2023-034                    AUTORISATION APPEL D'OFFRES – TRAITEMENT DE PHOSPHORE À LA STATION D'ÉPURATION**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le directeur général David Fournier et le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à procéder à l'appel d'offres pour le traitement du phosphore à la station d'épuration.

**ADOPTÉ**

**2023-035                    AUTORISATION APPEL D'OFFRES – TRAVAUX ASPHALTAGE 2023**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le directeur des travaux publics, Patrick Bernard ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à procéder à l'appel d'offres pour les travaux d'asphaltage de l'année 2023.

**ADOPTÉ**

**2023-036                    DÉPÔT ET ADOPTION DE LA POLITIQUE ET DU PLAN D'ACTION DES AÎNÉS ET DES FAMILLES DE EAST ANGUS ET DE WESTBURY 2023-2025**

**Il est unanimement résolu :**  
QUE la politique intitulée – Politique des aînés et des familles de East Angus et de Westbury 2023-2025 ainsi que le plan d'action de la politique des aînés et des familles – East Angus et Westbury 2023-2025 soit déposés et adoptés par les membres du conseil municipal de la Ville de East Angus.

**ADOPTÉ**

**2023-037                    DON – HOCKEY MINEUR – TOURNOI ATOME PEEWEE**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont  
Et appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la Ville verse un don de 500 \$ dans le cadre du Tournoi provincial Atome Pee-wee du Haut-Saint-François.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**2023-038                    PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les décideurs et les élus de l'**Estrie** ont placé, depuis **18 ans**, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres

enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

**CONSIDÉRANT QUE** les **élus de l'Estrie**, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

**CONSIDÉRANT QUE** les **élus de l'Estrie**, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans la cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

**CONSIDÉRANT QUE** les impacts de la pandémie sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants continuent de se faire sentir, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encre 16,4 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2019-2019 – Nouveau découpage géographique de l'Estrie);

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

**CONSIDÉRANT QUE** **R3USSIR** organise, du 13 au 17 février 2023, la 14<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER ! ». Cette édition 2023 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut allumer une étincelle dans les yeux des jeunes, du plus petit au plus grand, en posant des gestes favorisant leur persévérance scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

#### **UNANIMEMENT**

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil de la Ville de East Angus proclame les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à :

- Appuyer **R3USSIR** et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la Ville de East Angus pour leur persévérance scolaire;
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui;
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire à l'Hôtel de ville de East Angus;
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR. **ADOPTÉ**

**2023-039                    LETTRE D'INTENTION – PROJET DE CENTRALE HYDRO-ÉLECTRIQUE DE 50 MW OU MOINS**

CONSIDÉRANT que la Ville de East Angus a déposé un projet de centrale hydro-électrique au début des années 2010 ;

CONSIDÉRANT que le député M. François Jacques a mentionné aux membres du conseil que le gouvernement procéderait à une nouvelle demande de proposition pour des projets de centrale hydro-électrique ;

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville réitère son intention d'ériger une centrale hydro-électrique sur la Rivière Saint-François auprès du gouvernement provincial. **ADOPTÉ**

**2023-040                    ACHAT DE BILLETS – GALA-BÉNÉFICE - FONDATION PAULINE BEAUDRY**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville achète deux billets pour le gala-bénéfice du 2 mars 2023 de la Fondation Pauline Beaudry, au coût de 40 \$ chacun.

Il est entendu que la dépense sera imputée au compte 02-110-00-970.

**ADOPTÉ**

**2023-041                    DON – JOURNÉE NATALIE CHAMPIGNY**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville verse un don de 1000 \$ à La Fondation Christian Vachon dans le cadre de la Journée Natalie Champigny.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970.

**ADOPTÉ**

**2023-042                    ADOPTION RÈGLEMENT 837– MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 837 intitulé « Règlement 837 modifiant le règlement de zonage numéro 745 » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2023-043            ADOPTION RÈGLEMENT 838 – MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR  
AUTORISER UN NOMBRE MAXIMUM DE 12 CHAMBRES  
POUR LES HÔTELS ET MOTELS DANS LA ZONE C-1**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 838 intitulé « Règlement 838 modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour autoriser un nombre maximum de 12 chambres pour les hôtels et les motels dans la zone C-1 - Règlement 837 modifiant le règlement de zonage numéro 745 » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2023-044            ADOPTION RÈGLEMENT 839 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR AUTORISER LES  
RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES ISOLÉES D'UN MAXIMUM  
DE 6 LOGEMENTS DANS LA ZONE Rb-12**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 839 intitulé « Règlement 839 modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour autoriser les résidences multifamiliales isolées d'un maximum de 6 logements dans la zone Rb-12 » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2023-045            ADOPTION RÈGLEMENT 840 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR AUTORISER LES  
RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES ISOLÉES D'UN MAXIMUM  
DE 13 LOGEMENTS DANS LES ZONES Rc-14, Rc-15 ET Rc-  
17**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 840 intitulé « Règlement 840 modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour autoriser les résidences multifamiliales isolées d'un maximum de 13 logements dans les zones Rc-14, Rc-15 et Rc-17 » soit adopté. **ADOPTÉ**

**Période de questions de l'assistance**

*Aucune question.*

**2023-046            LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 35. **ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, Mairesse  
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, greffier-trésorier  
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

**Certificats de crédits disponibles**

Numéro	Nom
2023-026	Échange parcelle de terrain – Han-Logement
2023-027	Approbation des comptes
2023-028	Création de réserves budgétaires
2023-037	Don – Hockey mineur – Tournoi Atome PeeWee
2023-040	Don – Journée Natalie Champigny